

## LA MARSEILLAISE

99

## LA MARSEILLAISE

Paroles et musique de ROUGET DE LISLE.

CHANT NATIONAL

Mouvement modéré, mais énergique

1. Allons en-fants de la pa - tri - e, Le jour de  
2. A-mour sa - cré de la pa - tri - e Con-duis, sou -  
3. Nous en-tre-rons dans la car - riè - re Quand nos ai -

1. gloire est ar - ri - vé. — Contre nous, de la ty - ran - ni - e L'é - ten -  
2. tiens nos bras ven - geurs. Li - ber - té, li - ber - té ché - ri - e, Com - bats  
3. nés n'y se - ront plus; Nous y trou - ve - rons leur pou - si - ère Et la

1. dard san - glant est le - vé. — L'é - ten - dard sang - lant est le -  
2. a - vec les dé - fen - seurs ! Com - bats a - vec les dé - fen -  
3. tra - ce de leurs ver - tus! Et la tra - ce de leurs ver -

1. - vé. En - ten - dez - vous dans les cam - pa - gnes, Mu -  
2. seurs ! Sous nos dru - peaux, que la vic - toi - re Ac -  
3. tus. Bien moins ja - loux de leur sur - vi - vre Que

1. - gir ces fé - ro - ces sol - dats? Ils vien - nent jus - que dans vos  
2. coure à les mā - les ac - cents : Que tes en - ne - mis ex - pi -  
3. de par - ta - ger leur cer - cueil, Nous au - rons le su - blime or -

1. bras E - gor - ger vos fils, vos com - pa - gnes. Aux  
2. rants Voient ton tri - omphe et no - tre gloi - re!  
3. gueil De les ven - ger ou de les sui - vre.

# Aux origines de la Marseillaise

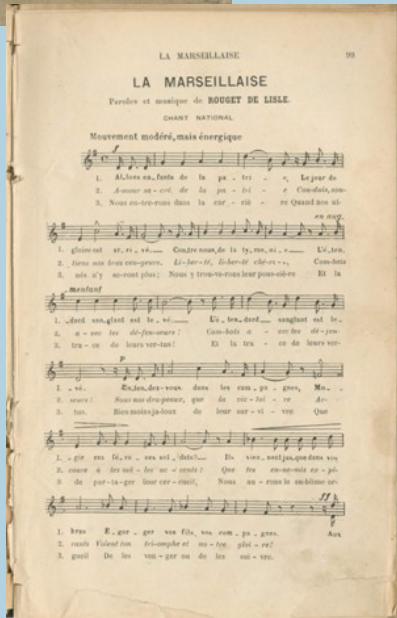
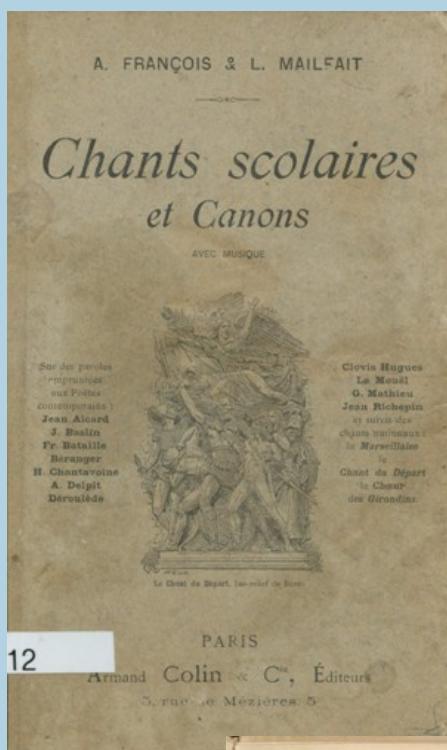
*La Marseillaise* est à l'origine un chant patriotique créé par Claude Joseph Rouget de Lisle en avril 1792. Créé à Strasbourg, ce chant est initialement celui de l'armée du Rhin<sup>1</sup>. Il naît dans un contexte difficile, suite à la déclaration de guerre de la France à l'Autriche. C'est donc un chant guerrier qui vise à exalter l'élan patriotique (« *Aux armes citoyens* »), ce qui explique des paroles très dures, voire violentes (« *qu'un sang impur abreuve nos sillons* »).

À l'origine, ce chant ne porte pas le nom de *Marseillaise* mais celui de *Chant de guerre pour l'armée du Rhin*, puis *Chant de marche des volontaires de l'armée du Rhin*. Le nom de *Marseillaise* arrive un peu plus tard lorsque le docteur Mireur, chargé d'organiser la marche conjointe des volontaires du Midi vers le nord de la France, chante une première fois les paroles de Rouget de Lisle devant le club des amis de la Constitution de Marseille. Le contexte patriotique qui règne alors dans la ville explique la réception très favorable de ce nouveau chant. Celui-ci est immédiatement publié par le *Journal des départements méridionaux* le 23 juin 1792, mais sous un nouveau titre : *Chant de guerre des armées aux frontières*. Popularisé dans le Sud du pays, le chant est repris par les volontaires marseillais lors de leur défilé à Paris le 30 juillet 1792 et c'est la foule parisienne qui, spontanément, le rebaptise *La Marseillaise*.



Statue de Claude Joseph Rouget de Lisle, place de la Chevalerie à Lons-le-Saulnier, sa ville natale. Conçue en 1882 par le sculpteur Bartholdi, à qui l'on doit également la statue de la Liberté devant le port de New-York, elle a été fondue par l'entreprise Thiébault-Frères.

<sup>1</sup> Rouget de Lisle se serait inspiré, pour les paroles, d'une affiche apposée sur les murs de la ville de Strasbourg par la Société des amis de la Constitution.



Archives de la Marne, Hbib 4596

Malgré la concurrence du *Réveil du peuple* (créé en 1795 en réaction à la Terreur), *La Marseillaise* devient une première fois chant national le 14 juillet 1795 par un décret de la Convention<sup>2</sup>.

Interdite sous le Premier Empire puis sous la Restauration, elle est reprise après la révolution de 1830. Après la défaite de 1870, la Troisième République renonce à conserver *La Marseillaise* car elle est jugée trop subversive dans le contexte d'ordre moral<sup>3</sup> qui sévit à l'époque. Il faut attendre la loi du 14 février 1879 pour que le chant de l'armée du Rhin devienne l'hymne national de la France.

Une version officielle est adoptée en 1887, et en 1911, le ministère de l'Instruction publique demande à ce que *La Marseillaise* soit apprise dans toutes les écoles. Avec la seconde guerre mondiale, l'Occupation et le régime de Vichy, *La Marseillaise* est à nouveau sur la sellette. L'hymne national est interdit en zone nord (occupée par les Allemands) et maintenue en zone sud, mais le texte est édulcoré. Seules les paroles qui sont conformes au programme du maréchal Pétain (travail, famille, patrie) sont maintenues « *Amour sacré de la patrie* », « *Allons enfants de la patrie* ». Après la Libération, *La Marseillaise* redevient hymne national et est inscrite comme tel dans les constitutions de 1946 et de 1958. Chantée par des générations d'élèves après-guerre ce n'est pourtant qu'en 2005 que la loi impose l'apprentissage de *La Marseillaise* dans toutes les écoles.

<sup>2</sup> *La Marseillaise* s'impose comme un chant national avant le décret du 14 juillet 1795. Dès 1792 ce chant est intégré aux commémorations de la République, comme en atteste l'extrait du procès-verbal de la séance de la Convention du vendredi 28 septembre 1792 : « 1<sup>o</sup> On lit une lettre du ministre de la Guerre Servan qui propose de célébrer l'heureux événement qui affranchit la Savoie, en faisant chanter à jour fixe dans la place de la révolution l'Hymne des Marseillais. 2<sup>o</sup> Sur proposition d'un membre, qui convertit en motion la demande d'une fête par le ministre de la Guerre, la Convention nationale décrète que pour célébrer les succès qui ont suivi les armées françaises en Savoie, une fête sera célébrée dans toute la République et que l'Hymne des Marseillais sera solennellement chanté dans la place de la Révolution... ». Cité in L. Fiaux, *La Marseillaise, son histoire dans l'histoire des Français depuis 1792*, Paris, Eugène Fasquelle éditeur, 1918, p. 338.

<sup>3</sup> L'ordre moral est une coalition des droites françaises qui se forme après la défaite de Napoléon III et l'échec de la Commune. C'est une politique cléricale et conservatrice mise en place par le duc de Broglie et le maréchal de Mac-Mahon à partir de 1873. Son objectif est de préparer la restauration monarchique ; restauration monarchique qui échouera devant l'entêtement du comte de Chambord pressenti alors comme futur monarque (cf. l'affaire du drapeau blanc et ses conséquences). Pour en savoir plus sur ce point se référer à : Daniel de Montplaisir, *Le Comte de Chambord, dernier roi de France*, Paris, Perrin, 2008, 735 p.